

Fourrière animale : les obligations du Maire

Le Maire est responsable de la lutte contre la divagation des animaux sur le territoire de sa commune. Par conséquent, le Maire a des responsabilités et des obligations relatives :

Aux animaux errants :

D'après les pouvoirs de police qui lui sont conférés, un animal en état de divagation ou accidenté est sous la responsabilité du Maire de la commune où il a été trouvé. **Chaque commune doit disposer :**

- ✓ soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation ;
- ✓ soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de celle-ci.

Le Maire doit informer la population, par un affichage permanent en mairie ainsi que par tout autre moyen utile, des modalités de prise en charge des animaux trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune (coordonnées du service de capture, coordonnées et horaires d'ouverture de la fourrière et du lieu de dépôt désigné, conditions de récupération, modalités de prise en charge en dehors des périodes ouvrables de la fourrière).

- ! ✗ la continuité du service doit être assurée lors des périodes de fermeture de la fourrière. En pratique des conventions peuvent être signées avec des vétérinaires pour la prise en charge et la recherche des propriétaires ;
- ✗ ne pas désigner de fourrière peut être constitutif d'une faute lourde engageant la responsabilité de la commune (Cour Administrative d'Appel de Marseille du 13 avril 2006).

Aux fourrières :

Le mode de gestion de la fourrière est laissé à la libre appréciation du Maire de la commune. Les modes de gestion les plus fréquemment rencontrés sont :

- la délégation de service public accordée à une structure associative ou du secteur marchand
- la régie directe avec un service communal ou intercommunal de fourrière

ROLE La fourrière est un service public qui relève des collectivités territoriales, contrairement au refuge, qui est un établissement à but non lucratif géré par une fondation ou une association de protection des animaux.

La fourrière assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis. Elle procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés, et à leur restitution quand ils sont réclamés. A noter que les animaux ne sont restitués à leur propriétaire qu'après paiement des frais de fourrière.

CONDITIONS Quel que soit le système de gestion, la structure doit faire l'objet d'une déclaration d'activité en Préfecture et utiliser des installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale. Les fourrières sont soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, selon leur capacité. Une personne au moins doit avoir un certificat de capacité attestant de connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie. Le gestionnaire de la fourrière doit également désigner un vétérinaire sanitaire pour la surveillance des maladies réglementées.

La capacité de l'établissement doit être adaptée aux besoins de chacune des communes pour lesquelles elle assure le service d'accueil des animaux. Elle est généralement déterminée en fonction des données disponibles pour les années antérieures concernant le nombre d'animaux pris en charge et le temps de séjour moyen. La capacité de la fourrière est donc corrélée au nombre d'habitants. Il est usuellement admis qu'il faut compter en moyenne 1 animal perdu par an pour 250 habitants.

Quel devenir pour les animaux en fourrière ?

Si l'animal accueilli n'est pas réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné à l'issue d'un délai de garde de huit jours ouvrés et il devient la propriété du gestionnaire de la fourrière. Après avis d'un vétérinaire, ce dernier peut le céder gratuitement à des fondations ou associations de protection des animaux disposant d'un refuge. Celles-ci sont seules habilitées à proposer les animaux à l'adoption. Après l'expiration du délai de garde, si le vétérinaire en constate la nécessité et en dernier recours, il peut être procédé à l'euthanasie de l'animal.

La SPA de Mulhouse est intervenue lors de notre Assemblée Générale du 14 février dernier pour expliquer l'augmentation de la prestation « fourrière » demandée aux communes dans le cadre du conventionnement. Cette forte augmentation s'expliquerait par une comptabilité désormais séparée entre la partie « fourrière » et la partie « refuge » de la SPA.

Le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture ont publié en octobre 2012 un guide sur les fourrières animales, destinés aux Maires. Il a été réalisé en partenariat avec l'Ecole nationale des services vétérinaires. Très complet, il comprend de nombreux modèles de convention et un mémento sur la réglementation. Il est disponible sur le site de notre Association : www.amhr.fr

Le Bulletin

de l'Association des Maires du Haut-Rhin

Bulletin de liaison des Maires, Adjoint, Présidents et Vice-Présidents de Communautés

DANS CE NUMERO :

Directeur de la publication : Jean-Marie BELLARD

N° 152 Février 2015

Au plus près des préoccupations des élus

La vie de notre Association

Nos prochaines rencontres

Transmis par voie électronique

Etude sur une nouvelle organisation des services d'incendie et de secours

Groupe de travail « Santé mentale »

Concours : « Nos belles Mairies »

Page 2

La Préfecture fait le point sur...

Mettre en place un projet éducatif territorial : l'Etat mobilisé aux côtés des maires

« 36 000 pour le tri »

Page 3

Fourrière animale : les obligations du Maire

Page 4



Près de 300 élus se sont retrouvés le 14 février à Guebwiller pour l'Assemblée Générale statutaire de notre Association. Après le mot d'accueil de M. Francis KLEITZ, Maire de Guebwiller, les élus ont adopté à l'unanimité, le rapport d'activité et les comptes de l'année 2014 ainsi que le budget 2015. Le Président DANESI a insisté sur l'effort porté sur la formation des élus depuis le dernier renouvellement municipal.

La grande préoccupation des élus porte sur les finances locales. Selon le Président, il faudra rester très vigilant quant au maintien du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, sauvé pour 2015. Il a appelé les maires à déposer des dossiers dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, portée par le gouvernement de 5 à 7 millions d'euros pour le Haut-Rhin.

M. Antoine HOME, Maire de Wittenheim et Rapporteur de la Commission des Finances de l'Association des Maires de France « AMF », a constaté que la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 11 milliards sur 3 ans met de nombreuses communes dans une situation très difficile. Par contre, le relèvement du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et l'effort sur les dotations de solidarité sont positifs.

Une large place a été laissée aux questions de l'assemblée. C'est ainsi que M. Jean-Paul MEYER, Maire de Blotzheim a évoqué les difficultés à trouver des bailleurs sociaux pour la réalisation des logements sociaux dans le cadre des lois SRU et ALUR.

M. Jean-Claude GAERING, Adjoint au Maire d'Orschwihr, a soulevé le problème du renouvellement anticipé des cartes nationales d'identité, dont la prorogation n'est pas acceptée par certains pays. M. Christophe MARX, Secrétaire Général de la Préfecture, a promis une certaine souplesse dans l'examen des demandes anticipées de renouvellement.

M. Paul MUMBACH, Maire de Dannemarie, a demandé à Mme Maryse SAVOURET, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, de revenir sur son refus d'ouvrir une 1^{ère} classe bilingue au collège. Tout en rappelant sa volonté de promouvoir le bilinguisme, elle a estimé impossible de descendre en-dessous de 10 élèves. Mme Catherine TROENDLE, Sénateur-maire, a appelé les maires à sensibiliser les parents pour qu'ils laissent leurs enfants dans la filière bilingue quelles que soient les difficultés rencontrées.

Deux autres points étaient portés à l'ordre du jour : les contrats de fourrière animale (voir l'article en page 4 du Bulletin) et la présentation du Mémorial d'Alsace-Moselle. M. Marcel SPISSER, Président des Amis du Mémorial d'Alsace-Moselle, a demandé aux communes une adhésion de soutien à l'Association, en rappelant l'importance du Mémorial pour la bonne compréhension de l'Histoire de l'Alsace.

En conclusion, M. Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin, a notamment informé les élus qu'il allait engager les travaux de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale. Il a également rappelé qu'à compter de la rentrée 2015, le fonds de soutien aux rythmes scolaires sera conditionné par l'élaboration d'un projet éducatif territorial (voir page 3 du présent Bulletin).

Il a souligné qu'il est, avec l'ensemble de ses services, à leur disposition pour les aider, au quotidien, dans l'exercice de leurs fonctions.



La vie de notre Association

Nos prochaines rencontres

Samedi 14 mars de 9h à 12h à ISSENHEIM – salle des fêtes – 2, route de Rouffach
Réunion Générale d'Information, destinée aux Maires, Adjointes, Présidents et Vice-présidents des Communautés, sur les thèmes :

- Le Centre de Gestion au service du Maire employeur, par M. Serge BAESLER, Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- Protocole d'accord entre l'Union Alsace du Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales et l'Association des Maires du Haut-Rhin, par M. Pascal TURRI, Président de l'Union régionale ;
- Présentation de la quête à domicile à l'occasion de la Semaine Nationale de lutte contre le cancer, par le Dr Bruno AUDHUY, Président du Comité du Haut-Rhin de la Ligue Contre le Cancer.

Les invitations ont été envoyées dans les collectivités.

Mercredi 22 avril de 18h à 20h à RIQUEWIHR - salle des fêtes - pour les élus du Nord du département

Jeudi 23 avril de 18h à 20h à BURNHAUPT-LE-HAUT – foyer Martin Studer - pour les élus du Sud du département

Réunions d'information sur le thème : « Climat-air-énergie, une opportunité de développement du territoire », organisées en partenariat avec l'ADEME et la Région Alsace.

Les invitations seront envoyées dans les collectivités prochainement.

Samedi 23 mai de 10h à 12h à MULHOUSE

Traditionnelle « Journée des Maires » dans le cadre de la Foire Internationale de Mulhouse, avec une intervention de Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional d'Alsace. Déjeuner offert par la Région et visite libre de la Foire.

Les invitations seront envoyées dans les collectivités prochainement.

Transmis par voie électronique

Des informations ont été envoyées dernièrement dans votre collectivité par voie électronique. Il s'agit des courriels suivants :

Date	Intitulé	Transmission
20 février 2015	Invitation à la Réunion Générale d'information du 14 mars	Courriel et papier
6 février 2015	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Courriel
4 février et 9 février 2015	Assemblée Générale du 14 février Envoi des documents et présence du Préfet	Courriel

Etude sur une nouvelle organisation des services d'incendie et de secours

Une étude prospective sur l'évolution du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin est en cours de finalisation. Sur la base d'un audit, un groupe de travail, associant l'ensemble des partenaires, est chargé d'élaborer un nouveau cadre d'organisation de la politique publique de secours dans le Haut-Rhin. Notre représentant est M. Bernard SACQUEPEE, Maire de Wickerschwil et Trésorier de notre Association.

Il nous fera régulièrement part de l'avancée des travaux et des révisions envisagées.

Groupe de travail « Santé mentale »

Depuis 2010, un groupe de travail, co-piloté par le Centre Hospitalier de Rouffach et notre Association se réunit régulièrement sur la déstigmatisation de la maladie mentale et des actions à mettre en œuvre. Il a développé sur la quasi-totalité du département les Conseils Locaux de Santé Mentale « CLSM ». Ce sont des structures de dialogue, de concertation et de coordination entre les différents acteurs locaux concernés par les problématiques de santé mentale sur le territoire.

La prochaine réunion aura lieu le **mardi 7 avril à 17h30** au Centre Hospitalier de Rouffach. Il s'agira de faire le point sur les travaux des CLSM et d'arrêter les actions à entreprendre.

Les élus intéressés pour siéger dans ce groupe de travail sont invités à nous le faire savoir : amhr@calixo.net

Concours : Nos belles Mairies

L'Association des Maires de France (AMF) et le Groupe La Poste organisent le **Concours « Nos belles Mairies »** qui met en lumière les mairies à travers l'émission d'un carnet de timbres.

Douze photographies des belles mairies seront sélectionnées et composeront un carnet de douze timbres émis en décembre 2015.

Trois catégories sont ouvertes au concours : vue de l'extérieur ; vue de l'intérieur et vue d'un détail représentatif et symbolique.

Un jury national sera chargé de sélectionner les 12 gagnants du concours, qui se verront attribuer 50 carnets chacun.

La photo doit être transmise avant le 3 avril 2015.

Le règlement du concours, le bulletin de participation et le cahier des charges sont disponibles sur le site de l'AMF :

www.amf.asso.fr



PRÉFET DU HAUT-RHIN

La Préfecture fait le point sur...

METTRE EN PLACE UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL : L'ETAT MOBILISE AUX COTES DES MAIRES



Conformément aux engagements qui avaient été pris par la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports début janvier 2015, les services de l'État sont mobilisés dans les groupes d'appui départementaux pour apporter conseil et accompagnement aux maires, en particulier les maires des communes rurales et des petites communes, qui souhaitent s'engager dans l'élaboration de leur projet éducatif territorial (PEDT).

Près de 9 000 communes sont déjà couvertes, parmi lesquelles 71 % de communes de moins de 2 000 habitants. L'objectif est de pouvoir dans le courant de l'année couvrir 100 % des communes.

Pour soutenir cette généralisation, les ministères chargés de l'éducation et de la jeunesse ont préparé, en lien avec tous les partenaires associés à la démarche des PEDT (maires et services locaux de l'État, la CNAF, les associations nationales d'élus locaux, les fédérations de parents d'élèves, les associations complémentaires de l'enseignement public, le CNFPT) une banque des ressources en ligne à destination

des maires, présidents d'établissement public de coopération intercommunale et de leurs collaborateurs.

Cette banque des ressources est désormais en ligne : <http://pedt.education.gouv.fr/>. Elle est dédiée à l'accompagnement des élus pour l'élaboration des PEDT et sera très régulièrement enrichie pour répondre aux attentes des élus.

Par ailleurs, pour accompagner les communes à développer des activités périscolaires de qualité, la Ministre de l'éducation nationale a annoncé sa décision d'accélérer le versement du solde de l'aide 2014-2015 apportée par le fonds national de soutien à l'organisation des activités périscolaires : un versement de l'ordre de 280 millions d'euros sera assuré par le ministère dans la semaine du 16 mars 2015 pour plus de 23 000 bénéficiaires.

Retrouvez toutes les informations sur : <http://pedt.education.gouv.fr/>

« 36 000 pour le tri »

Pour 93 % des Français, le tri est le 1er geste pour l'environnement -Sofres, État de l'opinion, 2010. Aussi, pour répondre aux attentes des citoyens, l'Association des Maires de France et Eco-Emballages ont lancé dès 2012 le projet «36 000 pour le tri». Un site Internet met également les initiatives locales en lumière.

L'initiative du mois est celle de la Communauté d'Agglomération de Colmar : Eco'Tri.



C'est un programme de sensibilisation au tri à destination des jeunes de la Communauté d'Agglomération de Colmar scolarisés en maternelle et primaire.

Chaque établissement scolaire est équipé gratuitement de poubelles de tri à roulettes permettant de participer au concours de tri des emballages (papier, carton et plastique). Le fruit de leur tri est pesé et collecté chaque semaine.

85 classes de maternelle et 57 classes de CE2 y ont participé en 2014. En fin d'année, un spectacle ludique et interactif est organisé, en partenariat avec une troupe de théâtre locale. On y parle de tri, mais également de respect de l'environnement.

Douze représentations sont organisées rassemblant à chaque fois 300 élèves.

L'opération est présentée sur le site <http://www.36000pourletri.fr/>

« 36 000 pour le tri » organise également des tables rondes thématiques, afin de partager interrogations et bonnes pratiques entre les maires des 36 000 communes de France, sur les thématiques relevant de leurs responsabilités et touchant aux questions environnementales.

Notre Association organisera une telle rencontre, en liaison avec ECO EMBALLAGES et MAIRIE 2000 en septembre prochain. Nous vous en informerons prochainement.